

Paris, le 13 décembre 2022

## Sans-abris : le gouvernement ne doit pas fuir ses responsabilités

---

Dans une récente tribune parue dans *Le Journal du Dimanche*, les élus de l'Unccas alertaient le Gouvernement sur l'urgence d'agir pour les 48 000 enfants qui vivent sans domicile en France.

Mais alors que plusieurs préfetures de régions ont déclenché hier **le Plan Grand Froid**, les élus locaux que nous sommes sont contraints d'alerter sur **l'insuffisance des dispositifs mis en place par l'Etat pour protéger les sans-abris**. Hier, la préfecture du Rhône ouvrait 67 places, celle du Bas-Rhin 80, et celle de l'Île-de-France 130. Ces places, comparées à l'ampleur du besoin, sont aussi salutaires que dérisoires.

Il ne s'agit bien entendu pas d'incriminer les représentants de l'Etat, mais de pointer les promesses non tenues de ses dirigeants, qui assuraient, bravaches, qu'il n'y aurait plus personne « dans les rues, dans les bois » d'ici la fin d'une année 2017, depuis longtemps écoulée.

Ce constat posé, il nous faut maintenant avancer. Si le ministre de la Ville et du Logement a pris en octobre des engagements dans la lutte contre le sans-abrisme, les élus, agents et bénévoles qui, au quotidien, agissent auprès des publics fragiles savent que c'est aujourd'hui et maintenant qu'il faut agir. Chaque nuit, dans les rues de chaque ville, plusieurs centaines de personnes risquent la mort.

Lors de l'examen du Projet de loi de finances pour 2023, nous avons dû lutter, aux côtés des associations de la solidarité, pour le maintien de l'offre d'hébergement d'urgence, alors que celle-ci est déjà insuffisante.

Devant l'action lacunaire de l'Etat, les collectivités territoriales doivent faire face, souvent seules. Les CCAS ne doivent pas, ne peuvent pas, prendre la place et les responsabilités qui appartiennent, dans le droit, à l'Etat et à lui seul.

A quelques semaines de la Nuit de la Solidarité que les villes organiseront le 26 janvier 2023, nous appelons le Gouvernement d'Elisabeth Borne à prendre les dispositions nécessaires, pour que l'hiver 2022-2023 ne voit pas de nouveau mourir 600 de nos concitoyens dans nos rues.

## À propos de l'UNCCAS

---

L'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale regroupe 4 200 CCAS/CIAS adhérents (8 000 communes) dont l'action concerne 70 % de la population, en métropole et outre-mer.

Les CCAS et CIAS, établissements publics locaux, ont un rôle de prévention et de développement social dans leur commune/intercommunalité. Ils gèrent de nombreux équipements et services de proximité en direction des familles, des personnes en difficulté, des personnes âgées ou handicapées.

Le Conseil national de l'Unccas réunit notamment les élus du Conseil d'administration et les présidents des Unions départementales de CCAS-CIAS (UDCCAS) du réseau.

## Contact presse & accréditation

---

### Michael Szames

Directeur de la communication et des relations institutionnelles

Mob. : +33 6 11 72 65 05

Mail : [mszames@unccas.org](mailto:mszames@unccas.org)